



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze mai à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon à huis-clos, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 et en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, la participation du tiers des élus est suffisante pour valider le quorum et les décisions, chaque élu pouvant être détenteur de 2 procurations.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 9  
Pouvoir : 12  
Absents : 6

Date de la convocation : 7 mai 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, GAUTHIER Dominique, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Didier RENAUD.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER  
BEAUVAIS Magali représentée par B MASSONNEAU  
BERGONNIER Pascal représenté par D GAUTHIER  
BOURMAUD Melinda représentée par F LAROCHE  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
CHAINED Jean-Paul représenté par C PIAULET  
ERRAÏSS Malika représentée par F LAROCHE  
INGRASSIA Christine représentée par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET  
LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par L CLAVE  
PHELIPPEAU Gilles représenté par B MASSONNEAU  
SULLI Bruno représenté par L CLAVE

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, Maurice MILLIASSEAU, ROYER Freddy,

**Secrétaire de séance** : Dominique GAUTHIER

### DELIBÉRATION N° 57

**Rapporteur** : Jean-François FRAUDEAU

### OBJET : MODIFICATION DES TARIFS ECOLE DE DESSIN ET TRANSPORT SCOLAIRE – PREMIER ET DEUXIEME TRIMESTRES 2020

Il est rappelé aux membres que par délibérations du 27 juin 2019 et du 19 septembre 2019, le conseil municipal a défini les tarifs des services municipaux en vigueur depuis le 1er septembre 2019.

**La crise sanitaire due au Covid-19 a engendré la fermeture de nombreux services.** Si la plupart d'entre eux sont facturés selon l'utilisation réelle, **les séances de l'école de dessin et l'utilisation des transports scolaires sont facturées de manière forfaitaire au trimestre.**

Il est proposé d'**adapter la facturation aux familles, au prorata de la période de fonctionnement effectif des services.**

Ainsi sur le premier et deuxième trimestre 2020, la facturation se fera au prorata du nombre de semaines d'ouverture des services.

**Considérant** la fermeture des services durant la crise sanitaire liée au Covid-19,  
**Vu** les délibérations du 27 juin 2019 et du 19 septembre 2019 fixant les tarifs des services municipaux ;  
**Vu** l'avis du bureau municipal du 7 avril 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la modification des forfaits trimestriels de l'école de dessin et du transport scolaire pour le premier et deuxième trimestres 2020 ;
- charge Mme la Maire de leur application.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le : **22 MAI 2020**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le **22 MAI 2020**

